



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2019

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 4 mars 2019 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Travaux extension de Salle de la Musique et de la Culture : approbation d'un acte de sous-traitance : lot n°1 Gros Œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Approuve la déclaration de sous-traitance de la société LEON, titulaire du présent marché, au profit de la société MCK Constructions sise 40 C rue de la Moder – 67 480 NEUHAEUSEL, pour un montant HT maximum de 17 612.00 € dans le cadre de travaux de pose de cloisons béton

2. Création d'emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de créer 10 postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre.

3. A/Création d'un poste d'Attaché Principal territorial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Attaché Principal territorial à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et la suppression d'un poste d'Attaché territorial.

4. Création d'un poste d'Attaché territorial et suppression d'un poste de Rédacteur Principal

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve la création d'un poste d'Attaché territorial à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et la suppression d'un poste Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe de catégorie B à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

5. Délégation de Service Public : contrat de concession pour la gestion du centre périscolaire

La commune a décidé par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2018 complétée par la délibération du 5 novembre 2018 le recours à une Délégation de Service Public pour la gestion de l'ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'attribuer la concession du service public pour la gestion de l'ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans pour une durée de 5 ans à l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (A.L.E.F), ZA du Kochersberg, 21 Allée de l'Economie, 67370 WIWERSHEIM,

6. Autorisation d'ESTER en justice : Recours contre le permis de construire ASLAN commune de Kilstett c/M et Mme HAAS

Monsieur et/ou Mme HAAS Pierre ont déposé au Tribunal Administratif de Strasbourg le 29 janvier 2019 une requête concernant la délivrance du PC 067237 18 R 0012 du 29/11/2018 à M et Mme Veyis ASLAN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours.  
DESIGNE l'avocat Maître David GILLIG (société d'avocats SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES Espace Européen de l'Entreprise 6 Rue de Dublin CS20029 SCHILTIGHEIM 67014 STRASBOURG) pour défendre les intérêts de la Commune de KILSTETT dans cette instance.

**7. Subvention à la chorale Sainte Cécile pour l'achat de partitions**

La Chorale Sainte Cécile demande une subvention pour l'achat de partitions en 2019 pour un montant d'environ 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à 300.00 € TTC.

**8. Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 1 cession immobilière.

**9. Demande de la Fondation LECLERC pour la création d'un guide Michelin communes de la 2<sup>ème</sup> DB**

Le Général Jean-Paul MICHEL de la Fondation du Maréchal LECLERC de Hauteclocque sollicite la commune de KILSTETT pour une participation pour l'édition d'un guide Michelin sur la 2ème DB qui retrace commune après commune le cheminement de la 2<sup>ème</sup> DB pendant la seconde guerre mondiale. La commune de KILSTETT aurait une double page. Il s'agit d'un guide historique et touristique au titre du tourisme de mémoire.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, DECIDE de verser une participation de 400 € à la maison des anciens de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée pour la réalisation du guide Michelin sur les communes de la 2<sup>ème</sup> DB

**10. Demande de soutien pour l'édition d'un livre : « Les Tirailleurs ».**

Le 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs d'Epinal sollicite la commune de KILSTETT pour une participation pour l'édition d'un livre intitulé « les Tirailleurs » (livre sur l'histoire des Tirailleurs de l'origine à aujourd'hui).

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, DECIDE de verser une participation de 250 € à l'Entraide Tirailleurs pour la réalisation du livre sur les Tirailleurs

**DIVERS :**

L'association des Gardiens du Rhin sollicite des toilettes sèches pour la casemate de KILSTETT.

Les conseillers débattent du problème d'encombrement des trottoirs et de la voirie par les poubelles qui ne sont pas rentrées par leurs propriétaires plusieurs jours après la levée par le camion-poubelles.

Le Maire

Gabriel MULLER